

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Conseil municipal
Séance du 28 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 13

Convocation envoyée et affichée le **23 juillet 2026**

Liste des délibérations affichée et transmise au service de l'État le **29 juillet 2026**

Date limite pour un éventuel recours le **28 septembre 2026**

Ordre du jour :

1- Droit de préemption urbain

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire.

Présents :

Nathalie THIEBAUD ;

Christian SYBILLE, Charlène BOUILLY, Arnaud ROBIDAS, Lucie BAPTISTE, adjoints,

Lionel CISSÉ, Nicolas NOURY, Benjamin BLANCHE, David LEFEUVRE, Clémentine FOUILLET, Jean-Yves GAINARD, Valérie RADOU, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mikaël JUPIN, Mylène LEBEGUE, Gislaine GONNET ayant donné procuration à Nathalie THIEBAUD, Véronique GAINARD, Nicolas ARVANITAKIS, Florence FERRET, Karine PÉAN.

Secrétaire de séance : Benjamin BLANCHE

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 25 juin 2026.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : 15 RUE DU DOCTEUR REPIN

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 15 rue du Docteur Répin, parcelle cadastrée AB 71 d'une surface totale de 325 m² au prix de xxx €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas exercer de droit de préemption urbain sur ce bien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.